MINISTERE CHARGE DU DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
****
DIRECTION DE CABINET
****
UNITE DE GESTION DES PROJETS
PASEEL – PURACEL – PARSE
****
SPECIALISTE EN SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
****
Unite – Dignité – Travail

PROJET D'ACCES ET DE RENFORCEMENT DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (PARSE)

RESUME D'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

DES CINQ (05) VILLES PROVINCIALES (BOSSEMBELE, BOUAR, NOLA, BANGASSOU ET BIRAO)

INTRODUCTION

1.1.Contexte et justification

*Sous l'initiative du Gouvernement et de son partenaire traditionnel la Banque mondiale, le Projet d'Accès et de Renforcement du Secteur de l'Electricité **PARSE**) a été développé et mise en œuvre par l'Unité de Gestion des Projets **PASEEL** et **PURACEL**.*

Pour ce faire, il apparaît donc nécessaire, avec le nouveau financement reçu, inscrit dans la logique des précédents projets, d'entreprendre des actions susceptibles de favoriser l'accès à l'électricité au travers des actions en faveur des ménages, des établissements de santé et d'éducation ainsi que des unités de productions exprimant les besoins en source d'énergie. Ainsi, il s'est dégagé la nécessité de renforcer les acquis existant en préparant ce projet qui est placé sous la tutelle technique du ministère de l'Energie.

1.2.Objectifs de l'EIES

La présente Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) a pour objectif principal de :

*Déterminer et évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels liés à la mise en œuvre des activités d'accès à l'énergie pour les villes de **Bossembele, Bouar, Nola, Bangassou et Birao** ; et de proposer des mesures d'atténuation d'impacts négatifs et de bonification des impacts positif.*

2. Description du sous projet

*Le PARSE s'inscrit dans la logique des précédents projets (PASEEL et PURACEL), d'entreprendre des actions susceptibles de favoriser l'accès à l'électricité au travers des actions en faveur des ménages, des établissements de santé et d'éducation ainsi que des unités de productions exprimant les besoins en source d'énergie. Il comprend quatre (**04**) **composantes**.*

***Composante 1** : Mise à niveau de la production solaire et du réseau de transport et de distribution pour l'intégration des énergies renouvelables et l'amélioration de l'accès (coût estimatif : 67 millions de dollars US)*

***Composante 2** : Systèmes solaires hors réseau pour les ménages, les établissements de santé et d'enseignement, ainsi que pour les utilisations productives (coût estimatif : 50 millions de dollars US).*

Composante 3 *: Renforcement institutionnel, renforcement des capacités et soutien à la mise en œuvre (Coût estimatif : 21 millions de dollars US).*
Composante 4 *: Composante d'intervention contingente d'urgence (coût estimatif : 0,0 million de dollars US)*
Notons que, chaque composante dispose d'un objectif qui lui est propre et oriente sa mise en œuvre.

3. Cadres politique, juridique, légal et institutionnel

*La définition de politique environnementale en RCA est placée sous l'égide du ministère de l'Environnement et du Développement Durable (**MEDD**). Ce dernier est chargé d'assurer la gestion environnementale. A cela s'ajoutent le Document de Politique Énergétique Nationale (PEN) dont l'objectif global est de « contribuer à la croissance économique, à l'amélioration de la qualité de la vie par l'augmentation du taux d'accès à l'électricité et d'assurer l'indépendance énergétique dans une sécurité d'approvisionnement de l'énergie en interconnexion avec les autres pays ».*
*Au plan législatif et règlementaire on note différents textés et lois fixant les règles et procédures relatives à la réalisation des études d'impact environnemental et social, le **code de l'environnement (Art 87). Au plan institutionnel**, la mise en œuvre du sous projet est sous la maîtrise d'ouvrage de l'**ENERCA** à travers le PARSE, qui est sous la tutelle technique du **Ministère de l'Energie**. Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) via la DGE et les **structures déconcentrées et décentralisées sont également concernées par la mise en œuvre du sous projet.***

*La présente EIES est également soumise **aux exigences des dix (10) Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale jugées pertinentes pour ce sous projet** sauf la neuvième (NES n°9). Pour les aspects de VBG et de VCE, le sous projet sera mis en œuvre conformément à la Note de Bonnes Pratiques pour lutter contre les violences sexistes.*

4. Les enjeux environnementaux et sociaux majeurs (critiques)

La construction de la centrale solaire et de la ligne HTB de 15MWC présente de nombreux avantages comme suit : (a) accroissement de la sécurité énergétique en s'appuyant sur une ressource énergétique indigène. (b) La production d'électricité par le biais de l'énergie solaire photovoltaïque est plutôt très peu polluante pendant son fonctionnement. Il contribuera à améliorer les conditions socio-économiques des communautés locales dans une certaine mesure en fournissant des emplois et des opportunités d'approvisionnement durant la phase de construction et même en phase d'exploitation.

5. Risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs ma

Les risques et les impacts touchent les phases de préparation, de réalisation des travaux et de l'exploitation des ouvrages en cours de construction dans les cinq (05) villes du projet. Il y a des risques et impacts à la fois sur le plan biophysique et humain. On note notamment les pertes considérables de la biodiversité étant donné qu'un nombre important d'espèces floristiques ont été recensés. Se posent également la gestion des eaux usées et des déchets. Il y a plus d'impacts sociaux matérialisés par les probables déplacements involontaires des populations suite à la déclaration d'utilité publique des espaces qu'elles occupaient vu que ceux-ci sont situés dans les emprises du projet.

5.1.Mesures d'atténuation /mitigation

Afin de mitiger les risques et impacts négatifs et les ramener à un niveau acceptable, il a été proposé une série de mesures avec des indicateurs objectivement vérifiables. Il s'agit entre autres des dispositions relatives au port des équipements de protection individuelle ; l'équité et transparence dans le recrutement de la main d'œuvre locale, etc. Pour les Personnes

RESUME PROJET (05 VILLES) / PUBLICATION

Affectées par le Projet (PAP), des indemnisations et compensations leur seront faites. A cet effet, il a été recommandé l'élaboration d'un plan d'action de réinstallation.

6. Consultations Publiques :

Dans le cadre de l'élaboration des EIES relative au PARSE, des consultations des parties prenantes ont été réalisées du 13 mai au 05 juillet 2024 dans les cinq villes bénéficiaires de construction des centrales solaires PV. Cette consultation publique a permis d'informer et de recueillir les avis, les attentes, les préoccupations et les recommandations des différentes parties prenantes.

645 personnes ont été consultées dont 278 femmes (43,1 %) et 367 hommes (56,9 %)

7. Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) décrit les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des activités du sous-projet. Il vise à assurer la réalisation correcte, et dans les délais prévus du sous-projet en respectant les principes de gestion environnementale et sociale.

7.1. ***Budget de la mise en œuvre du PGES***

Le coût de mise en œuvre du PGES sans le coût du démantèlement (750 000 000 FCFA) est estimée à neuf cent quatre-vingt-dix-sept millions cinquante-deux mille cinq cent soixante-six (997 052 566) FCFA dont neuf cent trente-deux millions six cent vingt-sept mille cinq cent soixante-six (932 627 566) FCFA sont pris en charge par le projet.

8. Plan de Gestion des Risques (PGR)

Afin de gérer les risques environnementaux et sociaux, un plan de gestion des risques a été intégré dans le présent PGES. Ce plan comprend la composante de l'environnement concerné, le risque, les mesures d'atténuation ou de préventions et les responsabilités.

9. Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

En vue de prévenir la survenance des conflits et leurs conséquences, un Mécanisme de Gestion des Plaintes est proposé pour offrir un point d'accès aux individus, communautés et ONG pour recevoir et traiter leurs plaintes.

10. Conclusion

Le présent document est le résumé du rapport d'une analyse de l'état actuel de la zone d'intervention du projet de construction et d'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque dans chacune des 05 villes que sont : ***Bossembele, Bouar, Nola, Bangassou et Birao, et de leurs environnements immédiats.*** *Il traite également de l'identification et de l'évaluation des impacts liés aux activités du projet. Il propose des mesures utiles et nécessaires pour atténuer les impacts négatifs, des mesures de surveillance et de suivi ainsi qu'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale, puis de l'estimation des coûts des mesures.*

LE COORDONNATEUR

COORDINATION DES PROJETS / PASEEL / PURACEL / PARSE
UNITE DE GESTION DES PROJETS
R.C.A

Blaise BANGUITOUMBA

RESUMES EIES CMVR (05) VILLES / PUBLICATION